

SEANCE DU 18 juin 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	10

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile

IMMER Alain

MARQUET Bénédicte

LEROY Sandrine

ROCH Laurent

SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte

GUINDT Philippe

BRUN Laure

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS :

KLEIN Grégory

Procuration de Grégory KLEIN à Emile REICHER

Objet : 2019 – 432 Extension du périmètre de la CCCE – Demande d'adhésion des Communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L5211-18 et L 5214-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Haute-Kontz en date du 21 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Contz-les-Bains en date du 22 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du 28 mai 2019 portant acceptation de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Considérant la position géographique des Communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains se situant sur le même versant de la Moselle que la Communauté de Communes et considérant la continuité territoriale des périmètres respectifs,

Considérant le caractère frontalier, tourné vers le Luxembourg, de ces deux communes qui connaissent les mêmes préoccupations en termes de mobilité et d'emplois que le territoire communautaire,

Considérant le travail commun déjà engagé entre les Communes de Haute-Kontz, de Contz-les-Bains et le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sur de nombreux dossiers,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension du périmètre communautaire de la CCCE aux communes de Haute-Kontz et de Contz-le-Bains à compter du 1er janvier 2020 et charge le Maire de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/06/2019

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20/06/2019

Le Maire :

Emile REICHER

